

Recours contre la cession d'une partie du parc Valbon par le CD93 engagé par le MNLE 93 & Nord Est Parisien, le CPTG, plusieurs usagers et représentant.e.s de collectifs citoyens"

Recours en référé suspension contre la décision du Conseil Départemental de vendre 108 000 m² de domaine public d'espace vert, de loisirs, de pratique sportive et d'événementiel de l'Aire des Vents à SOLIDEO.

La commission permanente du CD93 a majoritairement voté le 10 décembre 2020 la décision de céder une partie du domaine public de l'Aire des Vents aux aménageurs privés.

Cette délibération concrétiserait l'amputation d'une partie du parc Georges Valbon (108 000 m² soit un tiers de la surface de l'Aire des Vents) au profit de la SOLIDEO. Les grands bétonneurs et leurs promoteurs auront « toutes libertés » pour construire 1 300 logements, principalement en accession à la propriété donc ne répondant pas aux besoins des demandeurs de logements.

Ces parcelles, affectées depuis des dizaines d'années aux loisirs et sports, fêtes, ces espaces verts et boisés avec leur biodiversité, leur faune et flore seront détruits et cédés par lots à des bétonneurs et promoteurs. Ce corridor écologique naturel sera supprimé.

Le MNLE 93 a mandaté Me Pierre Heddi, le recours a été déposé le 28 décembre 2020 devant le Tribunal Administratif, contre les décisions du Conseil Départemental du 10 décembre dernier.

Devant l'entêtement et la déraison du choix de cession de domaine d'espace vert, propriété publique et bien commun de respiration naturelle mis à disposition des habitants par une politique publique de grande portée :

- Nous décidons de suivre les avis exprimés lors des enquêtes publiques successives, très majoritairement opposés à cette artificialisation « définitive » et l'amputation de notre Parc Georges Valbon.
- Nous décidons d'amplifier et d'élargir la mobilisation contre toute artificialisation de nos espaces verts. Ce projet porte atteinte à l'intérêt public en densifiant dans un secteur largement bruyant et urbanisé (A1 et Aéroport d'affaires). Il rend encore plus difficile la tenue des engagements de la France lors de la COP21 - lutte contre les risques sanitaires, îlots de chaleur avec 2 ou 3 degrés de plus lors de canicules, préservation de la biodiversité, etc.-
- Nous décidons de nous opposer au saccage et à un héritage programmé sans véritable concertation qui vont entraîner une dégradation de nos conditions de vie déjà précarisées en Seine-Saint-Denis.

Contact : Jean Marie Baty Président du MNLE 93 et Nord Est Parisien
Tel : 06 70 80 93 15
@mail :mnle-93@orange.fr

Vous pouvez aider financièrement les recours engagés sur [Helloasso](https://www.helloasso.com)